



MAIRIE
Place de l'Eglise
29300 TREMEVEN

Tel : 02.98.96.08.02
Mail : mairie@tremeven.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, M. BRISHOUAL Sébastien, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. PENSEC Ludovic, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :

M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration Mme Monique CAUDAN
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à M. BRISHOUAL Sébastien

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2024

Vote : Majorité (13 voix pour et 2 abstentions)

Avis communal sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport sur le projet de RLPI arrêté :

- **ANNULE** la délibération n°2024_039 du Conseil Municipal de Tréméven, en date du 18 juillet 2024, émettant un avis sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- **EMET** un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), assorti des observations suivantes :
 - Adapter le RLPI aux zones rurales à revitaliser ou qui souhaitent se développer en prévoyant par exemple, des aménagements
 - Veiller à ne pas rajouter de freins supplémentaires aux initiatives
 - Ne pas être trop restrictif et strict pour les petits commerces et ne pas leur faire supporter de nouvelles charges financières
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera affichée durant un mois à la mairie et transmise à Quimperlé Communauté ;

Vote : Unanimité